

Annexe 4.1 légende du plan de masse

LEGENDE	
	Clôture : Hauteur 2m
	Portail d'accès : Longueur 5m x Hauteur 2m
	Cours d'eau / Point d'eau
	Zone SDIS : entre 5m et 8,5m
	Chemin
	Zone témoin
	Réserve incendie 30m³
	Limite cadastrale
	Poste de transformation : Largeur 2,8m x Hauteur 3,0m x Longueur 6,7m